

AVIS IMPORTANT À NOTRE CLIENTÈLE
REMBOURSEMENT AUX ACTIVITÉS OFFERTES
PAR LA VILLE DE SAGUENAY

AUCUN REMBOURSEMENT NE SERA EFFECTUÉ À MOINS D'ÊTRE DANS L'UNE DES SITUATIONS SUIVANTES :

✦ CAUSE DE MALADIE;

✦ DÉMÉNAGEMENT.

Si tel est le cas, des preuves justificatives doivent être fournies. De plus des frais de 15 % seront exigibles.

MERCI DE VOTRE COLLABORATION!

LA DIRECTION